

Conseil Municipal

LES MOUSSIÈRES

Procès-verbal Séance du 06 mars 2023

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 19h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

| | |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Présents :</u> | Gaétan DUSSOUILLEZ - Thomas GRENARD – Raphaël GROSSIORD - Sandra GROSTABUSSIAT- Sylvie GROSTABUSSIAT – Joris MALLAMACI - Florent MILLET (arrivé à 20h15 au point 3), Christian ROCHET et Jean-Michel TERRIER |
| <u>Absents :</u> | |
| <u>Secrétaire</u> | Sandra GROSTABUSSIAT |

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023
- RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE
- CONTRAT ANNUEL DE VERIFICATION D'EQUIPEMENTS AIRES DE JEUX
- RAPPORT QUINQUENNAL ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
- PROPOSITION D'ADHESION AU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES
- PRISE ACTE DU RAPPORT ACTIVITES DE LA CCHJSC
- SIVOS : GESTION DES POLES, SCOLAIRE, EXTRA-SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE
- PNR : REVISION DE LA CHARTE
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Est nommée Sandra GROSTABUSSIAT comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 30 JANVIER 2023 :

Le procès-verbal du 30 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

4. Renouvellement ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté 1 ligne de trésorerie en 2022 : à la Caisse d'Épargne, pour un montant de 190 000€.

Il propose de la reconduire et rappelle que si elle n'est pas utilisée, aucun frais ne sera prélevé.

Il y a lieu de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne Bourgogne – Franche Comté :

- Crédit d'un montant de 190 000 €
 - Taux : €STR + 0,80
 - Date du remboursement : 31/03/2023
- ➔ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve ce renouvellement de ligne de trésorerie aux conditions mentionnées.*

5. Contrat annuel de vérification d'équipements d'aires de jeux :

Le contrat de contrôle des équipements ludiques et sportifs est arrivé à échéance.

VU la proposition faite par Systèmes Plus en date du 23 janvier 2023 concernant le contrôle périodique des jeux pour 4 ans pour un montant de 177.00€ HT par intervention (tout frais compris pour le contrôle de l'ensemble des 3 équipements d'aires de jeux),

CONSIDERANT que le contrat est d'une durée de 4 ans et résiliable à tout moment sur simple demande par mail ou courrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de Systèmes Plus pour le contrôle périodique des jeux de la commune, pour un montant de 177€ HT, à compter du 06.03.2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Rapport quinquennal attributions de compensation de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : (Arrivé de Florent MILLET à 20h15)

Considérant que la loi de Finances pour 2017 a introduit l'obligation de rédiger un rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu le rapport quinquennal des attributions de compensations approuvé par la CLECT lors de la séance de la CHHJSC du 21 novembre 2022

Rappel synthétique des attributions de compensation 2017 et 2021 :

| | 2017 | 2021 | Ecart en € 2021-2017 | SCOT (2018) | Hors GEMAPI (2020) | Sortie Villard de Bienne | Mobilité (provisoire) (2021) |
|----------------------------------|------------------|------------------|-------------------------|----------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| AVIGNON- LES-SAINT- CLAUDE | 1 368 | 550 | -818 | -459 | -359 | | |
| BELLECOMBE | 2 067 | 1 872 | -195 | -113 | -82 | | |
| BOUCHOUX | -9 838 | -10 588 | -750 | -418 | -332 | | |
| CHOUX | -2 679 | -2 806 | -127 | -157 | -116 | | |
| COISERETTE | 3 360 | 3 087 | -273 | -72 | -55 | | |
| COYRIERE | 2 214 | 2 063 | -151 | -85 | -66 | | |
| LAJOUX | 2 648 | 1 806 | -842 | -428 | -414 | | |
| LARRIVOIRE | -2 562 | -2 794 | -232 | -137 | -95 | | |
| LAVANS-LES- SAINT- CLAUDE | 437 296 | 431 402 | -5 894 | -2 926 | -2 968 | | |
| LESCHERES | 3 490 | 3 039 | -451 | -269 | -182 | | |
| CHASSAL- MOLINGES | 252 266 | 249 441 | -2 825 | -1 275 | -1 550 | | |
| MOUSSIÈRES | 1 749 | 1 201 | -548 | -290 | -258 | | |
| PESSE | 52 093 | 51 116 | -977 | -520 | -457 | | |
| RAVILLOLES | 7 273 | 6 341 | -932 | -568 | -364 | | |
| RIXOUSE | -211 | -643 | -432 | -231 | -201 | | |
| ROGNA | -3 897 | -4 343 | -446 | -268 | -179 | | |
| SAINT- CLAUDE | 3 173 726 | 2 888 358 | -285 368 | -11 217 | -11 151 | | -263 000 |
| COTEAUX DU LIZON | 206 924 | 201 588 | -5 336 | -2 713 | -2 624 | | |
| SEPTMONCEL LES MOLUNES | 48 207 | 45 875 | -2 332 | -1 206 | -1 126 | | |
| VILLARD- SAINT- SAUVEUR | 49 201 | 47 654 | -1 547 | -716 | -831 | | |
| VIRY | 65 072 | 63 053 | -2 019 | -1 088 | -931 | | |
| VULVOZ | -629 | -698 | -69 | -34 | -35 | | |
| VILLARD- SUR-BIENNE | 15 486 | | -15 486 | -224 | -167 | -15 095 | |
| TOTAL | 4 304 624 | 3 976 576 | -328 048 | -25 412 | -24 541 | -15 095 | -263 000 |

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport quinquennal des attributions des compensations de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2023.

7. Proposition d'adhésion au réseau des Communes Forestières :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code forestier,

Le Maire présente l'Association des Communes forestières du Jura et sa fédération nationale qui ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt.

Elles ont pour but principal :

- De rechercher la protection, l'amélioration et la reconstitution des domaines forestiers ainsi que la meilleure utilisation commerciale et/ou industrielle de leurs produits ;
- De former les élus des communes forestières ou de leurs groupements de gestion ;
- De défendre l'usage du bois des massifs nationaux car sa valorisation y génère de la valeur ajoutée
- D'élaborer des enquêtes et des études, de conduire avec les partenaires concernés, des actions dans tout domaine qui concoure à la sylviculture, à la valorisation des produits forestiers et au développement des fonctions de la forêt dans le développement des territoires ;
- De concentrer et de diffuser des renseignements forestiers ;
- D'intervenir dans toutes les instances concernant les intérêts généraux dont l'association à la garde ;
- D'émettre auprès des pouvoirs publics et des autorités compétentes, toute démarche intéressant la forêt et le bois (mesures économiques, financières, fiscales, administratives et législatives) ;
- D'intervenir auprès des services de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales pour que la forêt soit intégrée tant dans les politiques de développement territorial que dans les politiques contractuelles européennes, nationales, régionales et locales.

Il rappelle que la Fédération nationale des Communes forestières, l'Association des Communes forestières du Jura et l'Unité régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté constituent le réseau des Communes forestières.

Le Maire expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des Communes forestières car sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial, elle trouvera conseil, information, formation et accompagnement.

Considérant que la Commune n'est propriétaire que forestier d'une contenance de 5 ha 73 a 70 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de ne pas adhérer au réseau des Communes forestières.

8. Prise acte du rapport activités de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :

Vu le rapport d'activités 2022.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour l'année 2022.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2023.

9. SIVOS : gestion des pôles scolaire, extra-scolaire et petite enfance :

Monsieur le Maire fait un récapitulatif de la rencontre du 7 février 2023 entre les conseils municipaux des 4 communes.

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2021 ;

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal en date du 06 juillet 2022 décidant :

- D'écarter le scénario « 3 pôles » en raison d'un coût de fonctionnement élevé ;
- D'étudier les coûts de la création d'un pôle unique scolaire sur un terrain central et sur l'extension avec création d'un nouvel accueil péri et extra-scolaire du site des Moussières ;
- De Mandater le président du SIVOS Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières pour passer commande de cette étude de faisabilité complémentaire au cabinet de Madame TISSOT et prendra en charge la part des dépenses non subventionnées liées à cette étude complémentaire ;
- De S'engager à fusionner le SIVOS Bellecombe / Les Molunes / Les Moussières et le SIVOS La Pesse / Les Bouchoux dès l'approbation du choix du site par les conseils municipaux concernés ;
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du 18 janvier 2021 ;

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal du 30 janvier 2023 qui :

- DECIDE de maintenir sa décision du conseil municipal en date du 06 juillet 2022 et CHOISIT le pôle unique aux Moussières pour des raisons économiques dans le contexte actuel.
- DECIDE que le choix de la fusion des 2 SIVOS se ferait après entente des 4 communes sur le choix du site du pôle scolaire périscolaire et extra-scolaire.
- INFORME de cette décision le SIVOS qui transmettra aux autres intervenants.

VU la proposition de réaliser une délibération commune entre les 4 communes concernant la gestion des pôles scolaire, extra-scolaire et petite enfance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CHOISIT** le pôle unique scolaire en créant une extension avec création d'un nouvel accueil périscolaire et extra-scolaire sur le site des Moussières
- **FAVORABLE** pour intégrer le projet crèche aux compétences du SIVOS.
- **DEMANDE** que le pôle petite enfance soit sur le site de La Pesse.
- **DECIDE** que le choix de la fusion des 2 SIVOS se ferait après entente des 4 communes sur le choix du site du pôle scolaire périscolaire et extra-scolaire.
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération du 30 janvier 2023
- **INFORME** de cette décision le SIVOS qui transmettra aux autres intervenants.

M. le Maire fait part du mail reçu des DPE de La Pesse et Les Bouchoux.

10. PNR : révision de la Charte : présentation faite par M. Jean-Michel TERRIER

- **Projet de territoire, une vision commune de l'avenir**

Projet écrit par l'ensemble des acteurs du territoire => équilibre entre les enjeux de protection de l'environnement et les démarches de développement local.

Actions portées et/ou initiées par le PHJ :

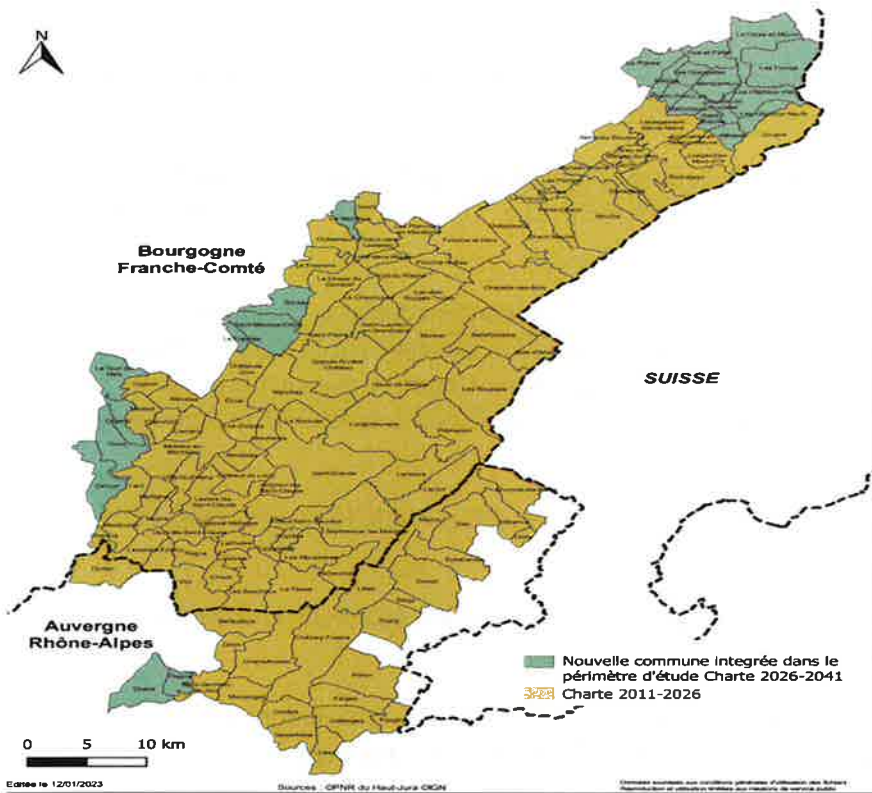
- Restauration écologique de la Bienne
- La marque Valeur Parc
- Les Sylvotrophées, (concours forestiers nationaux)
- Le programme Life tourbières du Jura

- **La Charte un contrat d'engagement volontaire**

Contrat définissant les grandes orientations du projet et toutes les mesures que les signataires s'engagent à mettre en œuvre.

Signataires :

- ✓ Les communes
- ✓ Intercommunalités
- ✓ « Villes-portes »
- ✓ Les départements
- ✓ Les régions
- ✓ L'Etat



Nouveau périmètre à l'étude:

+24 communes => 130 communes

+1 EPCI (Grand Pontarlier) => 11 EPCI

+26 391 ha => 203 366 ha

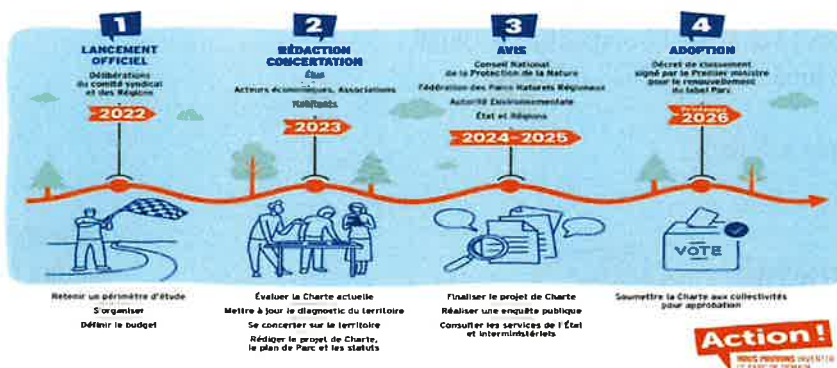
+ 11 393 habitants => 89 347 habitants (2017)

Révision de la Charte obligatoire pour le label « Parc naturel régional »

- Troisième révision depuis la Charte fondatrice du PNR Haut-Jura de 1986
- 2026-2041 : Nouveaux enjeux => Nouvelle charte
- Redéfinition des statuts du Syndicat Mixte (gouvernance, contributions financières)

Acteurs:

- Elus du Syndicat mixte
- Equipe technique du Parc
- Audrey Klein chargée de mission « Charte »
- Prestataire extérieur spécialisé pour les concertations publiques
- Les habitants
- Le conseil scientifique et prospectif
- Les institutions partenaires du Parc (ch. consulaires, conservatoires, fédérations sportives...)



11. Questions et informations diverses :

- **Assainissement :** La Mairie a reçu le bilan de fonctionnement du système d'assainissement collectif 2022, il est bon sur toute l'année donc la menace de nous imposer 12 contrôles est suspendue. Nous restons à 6 contrôles. Nous avons une moyenne de 450 équivalents habitant /jour sur l'année. Et les rejets sont conformes, les travaux engagés par la commune et ceux de la fromagerie ont portés leurs fruits. La fromagerie va installer une sonde dans le bassin tampon dans une quinzaine de jours, cette sonde enverra les données sur un ordinateur à la fromagerie qui nous les transmettras par l'intermédiaire d'un tableau excel avec les données PH journalière mais aussi les anomalies et le traitement dont elles ont été réglées, la Fromagerie nous notera aussi les interventions sur le bassin tampon (pompage et nettoyage etc...), une paroi pour séparation des graisses sera aussi installée.
- Monsieur le Maire informe du mail reçu de Madame PERRIER Méghane concernant la demande d'attribution d'une place pour un food truck. *M. le Maire lui propose de la rencontrer.*
- **Commémoration du 19 mars :** 61^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie aura lieu la Cérémonie le 19 mars 2023 à 11h00 devant le monument aux morts des MOUSSIÈRES. Un vin d'honneur sera offert en Mairie.
- Monsieur le Maire informe du mail reçu de Monsieur FORTIER Jérôme concernant la biclouterie jurassienne, animation grand public (atelier de réparation de vélos) . Cette opération soutenue par le Pays du Haut-Jura et est financée en partie par la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude. Cet atelier propose les savoir faire, outillage et fourniture pour réaliser les petites réparations courantes sur son vélo. *M. le Maire propose de le rencontrer afin de présenter concrètement la biclouterie.*
- **Caveau d'attente :** Le caveau est complet, l'entreprise de pompes funèbres VOICHOT nous rappelle le mauvais état des fermetures.
- **Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :** l'élection du nouveau Président et des vice-présidents aura lieu mercredi 08 mars.
- M. le Maire informe qu'il a participé avec Mme Sandra GROSTABUSSIAT à une réunion sur les finances et qu'il participe avec Florent MILLET et Sandra GROSTABUSSIAT à une réunion organisée par l'AMRF samedi 11 mars à Châtelneuf concernant les écoles.
- **Pompiers :** M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 17.02.2023 avec les Maires de Bellecombe, la Pesse, les Bouchoux, les chefs de centre des Moussières et des Couloirs en visio avec le SDIS du Jura pour le projet de regroupement du PA les Moussières et du CIS les Couloirs.
2 emplacements sont possibles et la prochaine rencontre aura lieu le 31 mars 2023.
- **Téléskis :** Sandra GROSTABUSSIAT remercie les bénévoles et informe que le démontage a commencé, ils ont tourné environ 21 jours. Un point financier sera fait à la clôture de la saison.
- **Assainissement :** Monsieur le Maire fait un compte rendu du bilan de fonctionnement du système d'assainissement collectif 2022.
- **Prochaines réunions :**
 - 🗳️ Commission bâtiment : mardi 7 mars 2023
 - 🗳️ Commission urbanisme : jeudi 9 mars 2023 (heure à définir)
 - 🗳️ Commission finances : vendredi 17 mars 2023 à 16h00
 - 🗳️ Conseil municipal : lundi 27 mars 2023 à 20h00

Fin de séance à 21h55.

Le Maire,
Christian ROCHET



Conseil municipal – Séance du 06 mars 2023

La secrétaire de séance,
Sandra GROSTABUSSIAT